

**Arrêté du 20 juillet 2012 portant ouverture d'une session de l'épreuve d'aptitude
aux fonctions de commissaire aux comptes
NOR : JUSC1229897A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 822-1-2, R. 822-6, R. 822-7 et A. 822-19 à A. 822-28,

ARRÊTE

Article 1

La session de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes pour l'année 2012 est ouverte aux dates ci-après :

- l'écrit aura lieu le 8 octobre 2012 ;
- l'oral aura lieu à partir du 10 décembre 2012.

Article 2

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Article 3

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 20 juillet 2012.

La garde des sceaux, ministre de la justice et
par délégation,
La sous-directrice du droit économique,

Aude AB-DER-HALDEN